

Informations pratiques

Lieu :

Amphithéâtre Hardoin
Faculté de Droit et des Sciences sociales
43, Place Charles de Gaulle
86022 POITIERS CEDEX

Renseignements et inscriptions :

Madame Sandrine LECLERCQ
43, Place Charles de Gaulle
86022 POITIERS CEDEX
Tél. 00 33 (0)5 49 45 42 22
Fax. 00 33 (0)5 49 45 47 65
sandrine.leclercq@univ-poitiers.fr

Hôtels Centre Ville

Ibis centre ** : 15, rue du Petit Bonneveau – 05 49 88 30 42
Le Chapon Fin ** : Place du Maréchal Leclerc – 05 49 88 02 47
Le Central ** : 35, place du Maréchal Leclerc – 05 49 01 79 79
Le Plat d'Etain ** : 7, rue du Plat d'Etain – 05 49 41 04 80



Université de Poitiers
Faculté de Droit et des Sciences sociales



Centre d'Étude et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement (CERETE)

Institut de Droit de l'urbanisme, de la construction et de
l'Aménagement du territoire (IDUCA)

Journée d'étude

Le droit de préemption « commercial » (art. L. 214-1 C. urb.)

avec le soutien du Groupement de Recherche sur les
Institutions et le Droit de l'Aménagement, de
l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH)



Mercredi 11 mars 2009

Programme de la journée

09h15 – Accueil des participants

09h30 – Ouverture de la journée par :

Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des sciences sociales de l'Université de Poitiers

Monsieur Christian DEBOUY, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers, Directeur du Master 2 de droit de l'urbanisme et de la construction, Directeur du Centre d'Etude et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement (CERETE) et de l'Institut de Droit de l'urbanisme, de la Construction et de l'aménagement du territoire (IDUCA)

Matinée placée sous la présidence de **Maître Dominique FAVREAU**, Notaire, Président de la Chambre départementale des notaires de la Vienne

09h45 – Rapport introductif : Commune et commerce : un intérêt renouvelé par Monsieur Christian DEBOUY, Professeur

10h15 – L'instauration du droit de préemption « commercial »

- **Le cadre juridique**, par **Madame Isabelle BOURGEOIS**, Maître de conférences de droit public à la Faculté de Droit de Poitiers
- **Le point de vue de la commune**
- **Le point de vue des chambres consulaires**, par **Monsieur Lucien JUGÉ**, Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne, juge au tribunal de commerce, et **Monsieur Joël GODU**, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne.

Débat

11h – La purge du droit de préemption « commercial »

- **Le champ d'application du droit de préemption commercial**, par **Maître Didier MARCHAND**, Notaire, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Poitiers
- **La déclaration préalable**, par **Maître Didier MARCHAND**, Notaire, Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Poitiers

Débat

Déjeuner libre

Après-midi placé sous la présidence de **Monsieur Christian DEBOUY**, Professeur

14h – La procédure de la préemption

- **Les procédures** (générale et sur adjudication), par **Madame Dominique MORENO**, Sous-directrice, Secrétaire générale de la Commission du commerce et des échanges, DGAEPI, Chambre de commerce et d'industrie de Paris
- **La réalisation de la préemption : acte de cession et paiement du prix**, par **Madame Dominique MORENO**, Sous-directrice, Secrétaire générale de la Commission du commerce et des échanges, DGAEPI, Chambre de commerce et d'industrie de Paris

Débat

15h – Le sort du bien préempté

- **L'usage par la commune**, par **Madame Rose-Noëlle SCHÜTZ**, Professeur de droit privé à la Faculté de droit de Poitiers
- **La revente**, par **Madame Rose-Noëlle SCHÜTZ**, Professeur de droit privé à la Faculté de droit de Poitiers

Débat

16h – Table ronde : le point de vue des professionnels : interventions de :

- **Monsieur Bernard CORNU**, Adjoint au Maire de Poitiers, délégué à l'urbanisme, au logement, à la prospective urbaine et au commerce, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Poitiers
- **Monsieur Patrick DESCUBES**, agent immobilier
- **Monsieur Joël GODU**, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Vienne
- **Maître Pierre HAIE**, avocat
- **Monsieur Lucien JUGÉ**, Trésorier de la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne
- **Maître Didier MARCHAND**, Notaire

16h45 – Cocktail offert par l'Association des Juristes en Urbanisme et Construction (AJUC)